

FORMULAIRE DE VERSEMENT 2020 DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Le versement de la taxe d'apprentissage est à effectuer avant le 31 mai 2020

3 ÉTAPES POUR EFFECTUER VOTRE VERSEMENT

- 1 Calculer sa masse salariale 2019 pour déterminer son solde de TA
- 2 Vérifier les formations éligibles sur les listes préfectorales, et choisir la composante souhaitée dans la liste ci-dessous en précisant la formation à laquelle vous souhaitez verser le barème (aussi appelé « 13% »).
- 3 Verser le montant de l'enveloppe directement aux établissements et formations choisis

L'UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE

EST HABILITÉE À PERCEVOIR LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2020 avec les codes UAI ci-dessous

	N° UAI	Montant
<input type="checkbox"/> L'Université de Bretagne Occidentale	0290346U	€
<input type="checkbox"/> Une composante en particulier :		
<input type="checkbox"/> Faculté des Lettres et Sciences Humaines	0290115T	€
<input type="checkbox"/> Faculté de Droit, Economie, Gestion et AES	0291092E	€
<input type="checkbox"/> Faculté des Sciences du Sport et de l'Education	0292191Z	€
<input type="checkbox"/> Faculté des Sciences et Techniques	0291810K	€
<input type="checkbox"/> Faculté de Médecine et Sciences de la Santé	0290128G	€
<input type="checkbox"/> Faculté d'Odontologie	0291925K	€
<input type="checkbox"/> Institut d'Administration des Entreprises (IAE)	0292199H	€
<input type="checkbox"/> Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG)	0292075Y	€
<input type="checkbox"/> Institut Universitaire de Technologie de Brest-Morlaix (IUT Brest-Morlaix)	0290334F	€
<input type="checkbox"/> Institut Universitaire de Technologie de Quimper (IUT Quimper)	0290352A	€
<input type="checkbox"/> Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM)	0292168Z	€
<input type="checkbox"/> Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Agroalimentaire de Bretagne atlantique (ESIAB)	0292078B	€
<input type="checkbox"/> Ecole de Sages-Femmes	0292306Z	€
<input type="checkbox"/> Pôle Universitaire Pierre-Jakès Hélias à Quimper	0291600X	€
<input type="checkbox"/> Cap'Avenir, Service Universitaire d'Orientation et d'Insertion Professionnelle	0292073W	€
Merci de préciser l'intitulé de la formation à laquelle vous souhaitez attribuer votre versement		

VOTRE
ENTREPRISE

Raison sociale :

N° SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone direct : Courriel :

Merci de compléter tous les champs

Réforme de la taxe d'apprentissage

L'Université de Bretagne Occidentale vous remercie de votre soutien et de l'attention que vous portez à ses projets pédagogiques.

CE QUI DEMEURE

La TA totale représente 0,68 % de la masse salariale brute

Elle reste due par toute personne physique exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale ou personne morale qui relève de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu au titre des bénéfices industriels et commerciaux et qui emploie (au moins) un salarié.

Les codes UAI valident les habilitations.

Le versement de la TA en nature est toujours possible.

CE QUI CHANGE EN 2020

Calcul sur la masse salariale brute de l'année N (N-1 pour les 13 %)

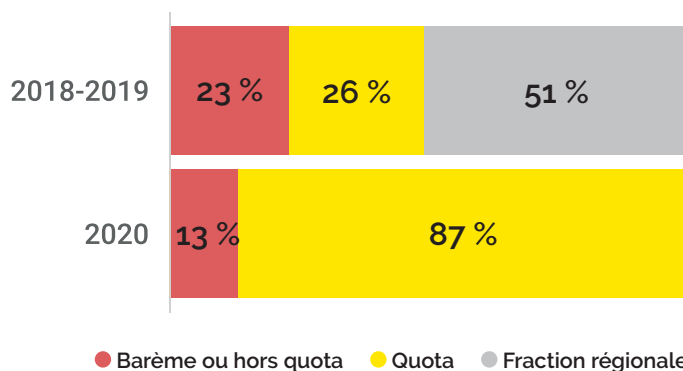
Disparition des catégories A et B

Pas de fongibilité entre le quota et le barème

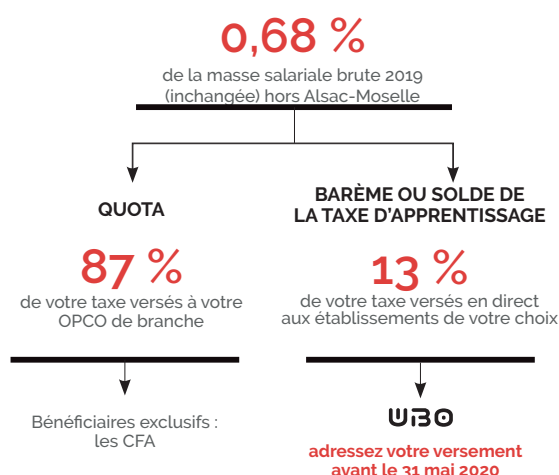
Un nouveau nom pour le barème : le 13 %

Versement direct à une ou plusieurs structures éligibles

Pas de délai entre le paiement par l'entreprise et la réception des fonds par l'établissement.



TAXE D'APPRENTISSAGE 2020



CALENDRIER DE VERSEMENT :

13 % : 1^{er} janvier au 31 mai directement aux établissements choisis et éligibles

87 % : par tranches aux OPCO en 2020 et 2021
(ensuite ce recouvrement sera effectué par l'URSAFF)

Pour les entreprises de moins de 11 salariés le versement à l'OPCO dont relève l'entreprise interviendra avant le 1^{er} mars 2021.

Pour celles de 11 salariés et plus, il s'effectuera dans le cadre des trois acomptes de la contribution unique versés à l'opérateur de compétence, soit 60% avant le 1^{er} mars 2020, 38% avant le 15 septembre 2020 et le solde avant le 1^{er} mars 2021.

Merci de renvoyer ce document dûment complété avant le 31 mai 2020 à

Université de Bretagne Occidentale
Service Relations Entreprises et Partenaires
3 rue des archives - CS 93837 - 29238 BREST Cedex 3